



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 22/09/2022
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 21 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de Conseillers votants : 26
Date d'affichage : 12/10/2022

VOTE : Voix Pour : 26 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux le 05 Octobre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, M. Guillaume DUDRAGNE, Mme Martine BIDAULT, M. Jacques MAUSSIRE, Mme Martine LEMOINE, Adjoint, Mme Martine MEYER, M. Damien SOREL, Mme Florence LECAMUS, Mme Séverine LOUVEAU, Mme Patricia CHARPENTIER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, Mme Béatrice MIKUSINSKI, M. Jean-Paul SAUVAGET, Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, M. Raymond FREBET, Mme Véronique BARIA UGUEN

Absents Excusés : M. Christophe ROBIEUX, M. Richard PAUPY, M. Antoine BIGNON, M. Florian MENAGER, M. Jean-Marc LETELLIER.

Ont donné pouvoir : M. Christophe ROBIEUX à M. Mostefa MAACHI ; M. Richard PAUPY à Mme Jacqueline BLOND ; M. Antoine BIGNON à Mme Patricia CHARPENTIER ; M. Florian MENAGER à Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE ; M. Jean-Marc LETELLIER à M. Fabrice EGRET.

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Rétrocession par la Région au profit de la Ville de Sées, à l'euro Symbolique, des emprises de voirie situées au niveau de la piste d'athlétisme et des garages

➡ **Le Maire** expose au Conseil que la Région a engagé, sur l'ensemble des Lycées Publics Normands, une politique de sécurisation. A cette occasion, la Région étudie la situation foncière des différents sites au regard de l'implantation des clôtures existantes et peut être amenée à constater des incohérences sur le plan parcellaire.

La Région souhaitant conserver dans son patrimoine les biens pour lesquels elle a compétence, en l'occurrence les périmètres nécessaires à l'activité des Etablissements, propose de rétrocéder à la ville de Sées, les emprises hors clôtures ce qui permettrait de régulariser la situation foncière de l'établissement et de clarifier la propriété des biens au regard des compétences respectives

S'agissant du Lycée Agricole Loutreuil, outre le parking situé à côté des gymnases (délibération du CM n° 094/2019 du 23/09/2019) et les emprises de voirie devant le Lycée Agricole (délibération du CM n° 111/2019 du 25/11/2019), de nouveaux espaces ont été recensés :

- L'emprise au niveau du garage pour une surface estimée à 50 m² environ
- L'emprise au niveau de la piste d'athlétisme pour une surface estimée de 1 500 m² environ
- L'emprise de voirie complémentaire au niveau de l'entrée estimée de 30 m² environ

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession par la Région Normandie au profit de la Ville de Sées des deux emprises susvisées, telles que figurant sur le plan joint, d'une superficie totale estimée à 1 580 m², sous réserve du document d'arpentage.

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

➤ **APPROUVE** la cession, par la Région Normandie de :

- L'emprise au niveau du garage pour une surface estimée à 50 m² ;
 - L'emprise au niveau de la piste d'athlétisme pour une surface estimée de 1 500 m² ;
 - L'emprise de voirie complémentaire au niveau de l'entrée pour une surface estimée de 30 m² environ
- sous réserve du document d'arpentage qui sera établi à l'issue des travaux de sécurisation réalisés par la Région Normandie (partie en violet sur le plan ci-joint).

Conditions de transaction : Les parties conviennent d'intégrer la cession de ces nouvelles emprises dans l'acte de cession regroupant le parking qui a fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal n° 094/2019 du 23 septembre 2019 et les emprises de voirie situées devant le Lycée Agricole qui ont fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal n° 11/2019 du 25 novembre 2019.

Conditions financières : L'ensemble immobilier (parking, voirie devant le lycée et les emprises au niveau des garages et de la piste d'athlétisme) sera ainsi cédé, à la Ville pour l'euro symbolique. Les frais liés à la publication de l'acte s'il y a, seront à la charge de la Ville de Sées.

➤ **AUTORISE** M. le maire ou ses adjoints à signer l'acte administratif de l'ensemble immobilier (parking, voirie devant le lycée et les emprises au niveau des garages et de la piste d'athlétisme) et tout autre document se rapportant à cette cession.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI



Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI
Le 12 octobre 2022